



ÉCOLE
SAINT JEAN BOSCO
NOTRE-DAME DES JEUNES

Inscription à l'école saint Jean Bosco Notre Dame des Jeunes.

1) Pour les élèves déjà présents dans l'école :

Vous n'avez pas de démarche à effectuer, même pour un changement de site (maternelle vers primaire, primaire vers collège). Je serai à l'initiative, en vous donnant une circulaire sur laquelle vous pourrez confirmer ou non la poursuite de la scolarité de votre enfant dans l'établissement pour la rentrée prochaine.

2) Pour les familles présentes dans l'école qui souhaitent inscrire un enfant :

Si vous voulez inscrire un enfant en maternelle ou en élémentaire (pas encore présent dans mes listes), merci de me donner, dès septembre, un mail, ou un courrier, avec les renseignements suivants : Nom, prénom, date de naissance de l'enfant, classe demandée (pour l'élémentaire), et scolarité antérieure (si c'est le cas). Pour les PS, j'aimerais connaître les modalités de garde de votre enfant : crèche, nourrice, parents ... Cela nous aidera à mieux répartir les enfants entre la PS et la PS/MS. Je vous donnerai en retour la fiche d'admission. Je ne vous proposerai pas de rendez-vous systématique, mais vous pouvez évidemment m'en demander un si vous en ressentez le besoin. Attention à effectuer ces démarches, dans le mois de septembre (vous recevrez un courrier de rappel dès le début du mois). Je ne pourrai malheureusement pas garantir une inscription après ce délai.

3) Pour les nouvelles familles :

Il y a deux entrées principales à l'école en termes de places : la PS et le CP. J'accueille aussi des élèves dans les autres niveaux, mais, le nombre de places est limité.

Pour toutes demandes, merci de m'envoyer un mail à

pascal.bauw@marcq-institution.com

dès le mois de septembre de l'année qui précède l'éventuelle arrivée de votre enfant (ex septembre 2017 pour une rentrée en septembre 2018).

Dans le message, vous m'indiquerez le nom, prénom et date de naissance de l'enfant, sa scolarité précédente ou son mode de garde, votre situation familiale, et un numéro de téléphone où je puisse vous joindre ... et tout élément que vous jugerez utile.

Je vous enverrai un accusé de réception.
Puis, je vous proposerai soit un rendez-vous (en fonction des places disponibles)
soit la constitution d'une liste d'attente.

4) **Cas des TPS :**

En raison de la forte demande pour entrer en maternelle, je ne peux accueillir d'enfants en TPS. C'est dommage, certains enfants sont prêts, mais, je n'ai pas le choix : l'Etat nous oblige à n'accueillir les TPS qu'après avoir inscrit les autres élèves, et seulement, si il reste des places, ce qui n'est jamais le cas.

Je vous remercie de votre confiance et reste à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches ...

Pascal Bauw